

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SAS CRESPIN-QUILICHINI TAFANI ET NOUGARET
Notaires associés
Le Sampiero-Route D'Arca
BPE 133
20537 PORTO-VECCHIO Cedex**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire à PORTO-VECCHIO le 09 janvier 2025, il a été constaté conformément à l'article 1^{er} de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Horace Christian STEFANI, retraité, et Madame Nicole REVEST, Loueur de fonds, son épouse, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO (20137) Route de l'Ospédale, lieudit VALLEi.

M. Horace STEFANI né à PORTO-VECCHIO (20137) le 3 juillet 1950.

Mme Nicole REVEST née à LYON 3eme ARRONDISSEMENT (69003), le 8 octobre 1955

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Lieu-dit VALLE

Une maison figurant au cadastre Section C numéro 1374 surface 00ha30a00ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

Adresse mail de l'étude : comptable.crespin@20021.notaires.fr

Pour avis Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI